

Tableau n° 63
Les affections dues aux bacilles tuberculeux

Désignation des maladies	Délai de prise en charge	Liste limitative des travaux susceptibles de provoquer ces maladies
- Tuberculose cutanée ou sous-cutanée.	6 mois	<ul style="list-style-type: none"> - Travaux susceptibles de mettre en contact avec des animaux porteurs de bacilles tuberculeux ou exécutés dans des installations où ont séjourné de tels animaux.
- Tuberculose ganglionnaire.		
- Tuberculose pleurale.		
- Tuberculose pulmonaire.		
- Synovite tuberculeuse.	1 an	<ul style="list-style-type: none"> - Travaux exécutés dans les abattoirs, les boucheries, les triperies ou boyauteries, les entreprises d'équarrissage. - Manipulation ou traitement du sang, des glandes, des os, des cornes, des cuirs verts. - Soins vétérinaires. - Travaux de laboratoire de biologie.
- Tuberculose osseuse et/ou articulaire.		
- Autres localisations extra-pulmonaires		
<p>La nature tuberculeuse des lésions doit, dans tous les cas, être confirmée par des examens bactériologiques. A défaut de preuves bactériologiques, le diagnostic doit s'appuyer sur des examens anatomo-pathologiques ou d'imagerie, ou à défaut, par traitement d'épreuve spécifique.</p>		